



**APPEL À CANDIDATURE POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UN KIOSQUE MOBILE DE VENTE À
EMPORTER DE BOISSONS FRAICHES NON ALCOOLISEES-GLACES-GRANITA
SUR LE PARKING DU FOND DE PLAGE DES MARINIÈRES**

La commune de Villefranche-sur-Mer lance, en application des dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, un avis d'appel à candidature en vue de la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public pour l'installation et l'exploitation d'un kiosque mobile de vente à emporter de boissons fraîches non-alcoolisées – glaces - granita sur le parking du fond de plage des Marinières pour la période du 20 avril 2023 au 20 octobre 2023.

Le présent avis d'appel à candidature comporte trois documents :

- Le règlement de consultation
- Le cahier des charges
- Le plan d'implantation

Les candidats devront télécharger les documents cités ci-dessus sur le site internet de la commune afin de présenter leur offre.

Conformément au règlement de consultation, **les candidatures devront être adressées avant le Mercredi 12 Avril 2023 à 12H00.**

Les dossiers de candidatures seront soit :

- Déposés en Mairie Service des Occupations du Domaine Public contre récépissé ;
- Envoyés par courrier en recommandé avec avis de réception ;
- Envoyés par format numérique à l'adresse mairie@villefranche-sur-mer.fr

À l'issue de la procédure, la commune procédera à la délivrance de l'arrêté autorisant le candidat choisi à occuper temporairement le domaine public pour la période du 20 avril 2023 au 20 octobre 2023.

Contacts :

Service Occupation du Domaine Public

Tel : 04.93.76.33.68

odp@villefranche-sur-mer.fr